



Le Délégué du personnel

Mission : Les soutiens personnels

Il est votre premier interlocuteur. Il porte vos réclamations individuelles ou collectives lors de la réunion mensuelle avec la Direction. Il s'assure au quotidien que les droits, conventions et les accords dans les domaines de la rémunération, de la protection sociale, de la santé, de la sécurité sont effectivement bien appliqués; le cas échéant, il les fait respecter.

Il peut ainsi circuler partout dans le Groupe pour rencontrer chacun des salariés, les défendre auprès de la hiérarchie ou des RH.



L'Elu au Comité d'Entreprise

Mission : Les soutiens collectifs

Il est informé et consulté sur les décisions relatives à la marche de l'Entreprise : Organisation, durée et conditions de travail, salaires, formation, égalité professionnelle...

Il intervient également lors de réorganisations, plans sociaux. Il peut recourir à des experts comptables ou techniques.

Lors de la réunion mensuelle, il pose des questions à la Direction sur tous les thèmes de son choix. Il bénéficie d'un budget spécifique pour l'organisation des activités sociales et culturelles.



L'Elu au CHSCT - Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Mission : Prévention, Sécurité, Stress, RPS...

Les Représentants au CHSCT sont désignés par les Elus du Comité d'Entreprise et par les Délégués du Personnel.

Le CHSCT se prononce sur toutes les questions relevant des conditions d'hygiène, de sécurité ou de travail. Il a pour mission générale de contribuer à la santé physique et mentale des salariés et de veiller à la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail.

Le champ de compétence du CHSCT comprend également les risques psychosociaux susceptibles de porter atteinte à la santé mentale du Personnel (stress, harcèlement, etc.).

Dans ces domaines, il impose le respect des prescriptions légales et réglementaires. Il enquête sur les accidents, ou bien tout facteurs de dégradation des conditions de travail. Pour ce faire, il dispose d'un droit d'alerte et il peut saisir l'Inspection du Travail, la CARSAT, la Médecine du Travail ou bien encore recourir à des experts.



Le Délégué Syndical

Mission : Revendications et Négociations

Le Délégué Syndical a le pouvoir de présenter les revendications et de négocier les Accords avec l'Employeur.

Il est informé sur les éléments économiques de l'entreprise, l'emploi et les restructurations.

Il veille à l'application de la Convention Collective, du Code du Travail et des accords signés dans l'entreprise.



**Vous avez les cartes en mains...
VOTEZ et FAITES VOTER CFDT !**